



ÉCOLE DES AVOCATS
Rhône-Alpes

FORMATION INITIALE

LES ESSENTIELS DU CONTROLE CONTINU 26-27

Ce guide vous rappelle les dates et modalités essentielles de votre contrôle continu selon les normes imposées par le CNB.

Le préalable du contrôle continu reste avant tout l'assiduité et la participation active à l'ensemble des interventions composant votre parcours de formation initiale.

Les dates sont susceptibles de changer légèrement en cours d'année



FONDAMENTAUX – VOLET CRÉATION, DÉVELOPPEMENT ET MANAGMENT DU CABINET

DE NOVEMBRE 2026 À AVRIL 2027

CHALLENGE « POSE TA PLAQUE »

Coeff : 2

Déroulement et dates clés :

Challenge aux fins de simulation et modélisation d'un cabinet d'avocats.

- **Novembre 2026** : Présentation des modalités du challenge en visioconférence
- **Mi-Novembre 2026** : Identification des équipes
 - Création d'équipes par les Elèves (5 à 6 pers. Max)
 - Inscriptions (choix d'un représentant par équipe)
- **Novembre 2026 à Décembre 2026** :

Prérequis du challenge en visioconférence :

- Business plan/Business modèle
- Les cabinets d'avocats : qui peut être associé et quelle forme choisir ?
- Comment monter son activité commerciale accessoire en étant avocat ?
- Prérequis en communication
- 3 rendez-vous avec différents mentors (juridique/financier/communication-marketing), 1 heure par rendez-vous
- **Mars 2027**: Remise du livrable de présentation aux mentors
- **28 et 29 Avril 2027** : Pitch de restitution
 - Présentation devant un jury (15 min de présentation – 10 min de questions/échanges)
 - Nomination des lauréats

OPTIONS – PLAIDOIRIE



DÉCEMBRE 2026 A MARS 2027

PLAIDOIRIE

Coeff : 1

Durée : 3 heures de préparation et env.15 min de plaidoirie

Contenu :

Parcours judiciaire + Parcours entreprise : Plaidoirie pénale et civile (jeu de procédure civile)

Parcours droit public et européen : Plaidoirie administrative (fond référé)



FONDAMENTAUX - VOLET DEONTOLOGIE

03 ET 10 DÉCEMBRE 2026

ORAL DE DEONTOLOGIE ET VIE PROFESSIONNELLE

Coeff : 3

Durée : 30 minutes de préparation - 15 minutes de passage

Contenu :

A partir d'un ou de plusieurs cas pratiques de situations concrètes de déontologie, les élèves-avocats ont 30 minutes pour préparer et 15 minutes pour exposer la ou les solutions argumentées devant un jury composé de deux membres.

Programme :

Arrêté du 20 juin 2024 fixant le programme et les modalités d'examen du certificat d'aptitude à la profession d'avocat (Annexe)

FONDAMENTAUX - VOLET DÉONTOLOGIE ET VIE PROFESSIONNELLE



1ER JANVIER 2026 AU 31 OCTOBRE 2026

E-LEARNING CNB OBLIGATOIRE

Contenu :

- Données personnelles et déontologie de la profession d'avocat (2H)
- Parcours jeune avocat (12H)
- Le nouvel e-barreau (3H)
- La pratique de l'arbitrage (6.5H)
- La procédure disciplinaire simplifiée (2H)
- Apprendre à déchiffrer les états financiers des entreprises (2H)

TOTAL : 27.5 HEURES

**OCTOBRE 2026 A AVRIL 2027****DEMI-JOURNEE CITOYENNE****Coeff :** Bonification **0,5 point** sur la moyenne du CC**Durée :** Une demi-journée**Contenu :**

L'élève-avocat doit justifier grâce à **l'attestation de suivi signée par un responsable, transmise en original avec cachet**, avoir participé avant le 31 août 2025 à au moins une demi-journée à une action citoyenne au titre d'une association ou d'un organisme œuvrant dans l'accès au droit (Clinique juridique hors tâches administratives), dans l'aide à la personne (association caritative) ou à l'environnement, à titre bénévole.

La mission doit nécessairement impliquer une action personnelle de votre part :

- Accès au droit : consultation encadrée
- Aide à la personne :
 - Collectes, tris, ventes, vêtements, nourritures
 - Distributions de repas
 - Maraudes
 - Accompagnement, aide aux personnes vulnérables et malades.
- Aide à l'environnement
 - Tri déchets
 - Nettoyage lieux naturels

L'organisation d'évènements, concerts, courses, conférences n'est pas éligible.

FONDAMENTAUX – EPREUVE ÉCRITE REDACTION D'UN ACTE JURIDIQUE ET D'UNE CONSULTATION SUIVIE D'UN ACTE DE PROCEDURE



26 ET 27 AVRIL 2027

Coeff : 2 + 3

Durée : **4H00** pour la rédaction d'une consultation suivie d'un acte de procédure et **2H30** pour la rédaction d'un acte juridique

Déroulement :

- Rédaction d'une consultation suivie d'un acte de procédure (Matin)
- Rédaction d'un acte juridique (Après-midi)

Programme :

Rédaction de chaque épreuve à partir d'un dossier (par option).



FEVRIER 2026 A JUIN 2026

EPREUVE ORALE (FACULTATIVE)

Coeff : POINT(S) AU DESSUS DE LA MOYENNE (10/20) COMPTANT POUR LE CAPA

Durée : 30 heures

Modalités :

L'élève-avocat peut faire le choix de suivre 30 heures de modules d'anglais en @learning dans la catégorie « métiers juridiques » de la plateforme 7Speaking mise à disposition par l'EDARA.

Inscription obligatoire :

Toute inscription entraîne le suivi obligatoire des cours et le passage de l'épreuve orale finale notée sur 20 sera organisé en juillet 2026 :

- Préparation 20 min sur documents
- Passage 20 min devant examinateur

OPTION – EPREUVE DE FOISONNEMENT



PROMO A : 31 MAI AU 04 JUIN 2027

PROMO B : 07 JUIN 2027 AU 11 JUIN 2027

FOISONNEMENT

Coeff : 1.5

Durée : 4 jours

Contenu :

Pour chaque option, une semaine de « foisonnement » est organisée par les référents qui consiste à réaliser par groupe une restitution écrite et/ou orale d'un dossier pratique soumis par le référent.

- Entretien avec le référent et mise à disposition d'un dossier
- Possibilité d'évolution du dossier selon un scénario préétabli
- Entretien avec le référent pour les éventuelles questions
- Restitution orale devant un jury (écrit selon les cas)



- **Contrôle continu et assiduité :** L'assiduité conditionne la note finale de contrôle continu Article 4 de l'Arrêté du 20 juin 2024 fixant le programme et les modalités de l'examen au certificat d'aptitude à la profession d'avocat :

« Les matières visées à l'article 57 du décret du 27 novembre 1991 susvisé font l'objet d'un contrôle continu donnant lieu à une note attribuée par le jury, à partir des notes et appréciations délivrées par les enseignants sur l'assiduité du candidat et la qualité de son travail (coefficient 2). »

- **L'assiduité peut être notamment contrôlée :**

- Par une liste d'émargement présentée chaque demi-journée pour les formations en présentiel.

- Par le relevé des connexions pour les formations en visioconférence conformément à l'article 12-1 du Règlement intérieur du CRFPA de Lyon que tout élève-avocat s'est engagé à respecter.

- L'assiduité donne lieu à une synthèse annuelle communiquée au Conseil d'Administration de l'EDARA

- L'absence d'assiduité peut avoir des conséquences sur la présentation au CAPA

- **Principe :** L'assiduité est très régulièrement contrôlée. En cas d'absence injustifiée, les élèves-avocats concernés sont convoqués par l'EDARA afin d'être entendu en leurs explications

- **Conséquence :** L'élève peut se voir refuser par le Conseil d'Administration de l'EDARA, de figurer sur la liste des candidats admis à se présenter aux épreuves du CAPA.

FRISE RECAPITULATIVE

EDARA

ÉCOLE DES AVOCATS
Rhône-Alpes

CHALLENGE "POSE TA PLAQUE"

NOVEMBRE 2026 A MARS 2027

NOVEMBRE 2026 :

Présentation des modalités du challenge

MI-NOVEMBRE 2026 :

Identification des équipes

NOVEMBRE A DECEMBRE 2026:

Prérequis du challenge en visioconférence

DECEMBRE 2026 :

3 rendez-vous avec différents mentors

MARS 2027 :

Remise du livrable de présentation

28/29 AVRIL 2027 : Pitch de restitution

1

2

ORAL D'ANGLAIS

JUILLET 2026

3

PLAIDOIRIES

DÉCEMBRE 2026 A MARS 2027

4

ORAL DE DEONTOLOGIE

03 ET 10 DÉCEMBRE 2026

5

ENSEIGNEMENT E-LEARNING CNB

1ER JANVIER AU 30 DECEMBRE 2026

6

REDACTION D'UN ACTE JURIDIQUE
ET D'UNE CONSULTATION SUIVIE
D'UN ACTE DE PROCEDURE

26 ET 27 AVRIL 2027

7

DEMI-JOURNEE CITOYENNETE

OCTOBRE 2026 A AVRIL 2027

8

FOISONNEMENT

PROMO A : 31 MAI AU 04 JUIN 2027

PROMO B : 07 JUIN 2027 AU 11 JUIN 2027

TABLEAU DES COEFFICIENTS

NOM :

COEFF :

CHALLENGE « POSE TA PLAQUE »	2
PLAIDOIRIE	1
JEU DE PROCEDURE CIVILE	1
ORAL DE DEONTOLOGIE	3
ORAL ANGLAIS	POINT(S) AU DESSUS DE LA MOYENNE
DEMI-JOURNEE CITOYENNE	+ 0.5 POINT (MOYENNE CC)
REDACTION D'UN ACTE JURIDIQUE	2
REDACTION D'UNE CONSULTATION + ACTE DE PROCEDURE	3
FOISONNEMENT	1.5

Les dates sont indicatives et peuvent être amenées à évoluer légèrement en fonction de certaines contraintes étrangères à l'EDARA

notes

DATE _____

/

/

notes

DATE _____

/

/



ÉCOLE DES AVOCATS

Rhône-Alpes